

0/ Qu'y a t il dans la boîte Linky ?

Un miniordinateur (2 microprocesseurs), de la mémoire (environ 3Mo)
un système de communication par courant porteur (CPL), un disjoncteur interne
un afficheur rudimentaire (3 x 16 caractères), une sortie téléinformation client (TIC, 2 fils).

2/ A quoi sert tout ce matériel ?

A relever **automatiquement, sans personnel**, notre consommation toutes les 30 minutes ou moins. Une fois par jour, les relevés de consommation ou courbe de charge sont envoyés à Enedis (ex Erdf).

Ce compteur intelligent est exigé par l'UE ; déploiement à 80 % prévu avant 2020.

Néanmoins il faut savoir que l'Allemagne refuse de le mettre en place chez les particuliers (rentabilité non positive), et que son utilité est contestée par les acteurs industriels du monde énergétique (besoin inutile), que le Royaume uni qui s'y est lancé, rencontre des difficultés (exemple : changement de fournisseur).

3/ A l'inverse, l'utilisateur ne peut pas connaître sa courbe de charge par consultation de l'afficheur (trop rudimentaire). Linky est intelligent pour Enedis mais il est bête pour l'utilisateur.

La connaissance de la courbe de charge de l'utilisateur est manifestement une intrusion de la vie privée. Il faut interdire à Enedis de la rediffuser à quiconque, d'où modification de contrat à exiger.

4/ Enedis peut, à distance, modifier le logiciel du Linky, **faire disjoncter le Linky sans contrôle ou accord de l'utilisateur**. Linky une espèce d'espion dans mon logement ?

5/ Comment sont envoyées ou reçues ces informations ?

Par courant porteur de 63 kHz à 90 kHz jusqu'au transformateur local ; **petit risque de nuisance pour les personnes électro sensibles**. Par GSM (idem smartphones) jusqu'au serveur Enedis/Edf.

6/ Enedis peut nous obliger à accroître la puissance souscrite par pas de 1kW et **donc à avoir un abonnement plus cher**. La tolérance inertielle des anciens disjoncteurs thermiques sera perdue.

7/ Des problèmes possibles avec les fournisseurs d'électricité alternatifs

8/ Combien ça coûte ?

a) L'installation coûtera entre 5 et 7 milliards d'euros. Soit environ 200 euros/utilisateur. **Ce coût sera reporté sur l'utilisateur de toutes façons via la CSPE ou via l'impôt car l'Etat est actionnaire majoritaire d'Edf. Les anciens compteurs sont fiables, dommage de les jeter, non ? D'autant plus que Linky semble vulnérable au Wifi et que sa durée de vie serait de 15 ans seulement.**

b) Linky permettra une dizaine de tarifs ayant pour objet de facturer plus cher durant les périodes de pointe (journalière, d'hiver, d'été). **Complexité accrue et aucune assurance de gain pour l'utilisateur car au global Edf ne cherche sûrement pas à perdre d'argent !**

En réalité, Linky masque une augmentation inéluctable du prix de l'électricité (due au nucléaire vieillissant et à sécuriser) et risque de freiner un investissement en centrales solaires ou éoliennes.

c) La consommation électrique française baisse légèrement et régulièrement depuis 2010.

Cet hiver, de nombreux réacteurs nucléaires étaient arrêtés (pour maintenance et mise en sécurité). **La coupure totale a été évitée cet hiver grâce à la sobriété des français et/ou à l'utilisation d'énergies de chauffage alternatives (bois, gaz par exemple).** Point besoin de Linky pour être sobre en énergie !

Conclusion : Refuser Linky est un acte positif, responsable tant des deniers publics que de l'accord de la COP21 signé en 2016 et de la santé publique : Linky est un gâchis, et un fiasco économique prévisible un peu comme le Minitel !

Au pire exiger un contrat nouveau dans lequel est indiqué qu'on refuse l'enregistrement et l'exploitation de la courbe de charge.

Même remarque pour les compteurs intelligents gaz (gazpar).

<http://www.christian-roze.fr/linky/LinkyNon.pdf>